



FORMATION

24 sept. 2018

S'INSCRIRE

HORAIRES

9h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30
7 heures de formation

TARIF

1 090 € + 20 % de TVA
Tarif dégressif en fonction du nombre de formations

LIEU

46 rue La Boétie – 75008 PARIS
Se repérer sur la carte

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Aux collaborateurs des directions générales, directions des risques, direction de la conformité, directions juridiques des Compagnies d'assurance, Mutuelles, et Institutions de Prévoyance.

FORMATEUR

Chez Optimind, les formateurs sont de cursus en rapport direct avec la thématique de formation traitée, Actuaire, Ingénieurs financiers, techniques, etc. et salariés de notre entreprise. Cette règle, qui ne tolère aucune exception, est pour nous le gage de leur capacité à comprendre les métiers et les enjeux de nos clients.

OPTIMIND

Société de conseil indépendante, Optimind accompagne les organismes assureurs, banques et grandes entreprises dans le ciblage des opportunités de nature à accroître leurs performances. Nous apportons du conseil et des solutions pour répondre aux défis majeurs de la compétitivité, de la transformation et de la réglementation. Ces enjeux, malgré les risques, offrent des opportunités de développement considérables.

INFORMATIONS

Pour toutes informations :
formation@optimind.com

AFFECTATION AU BUDGET FORMATION

Optimind est enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le N°1175356087. À ce titre, les budgets engagés par nos clients sur ces activités peuvent être imputés à leurs budgets de formation permanents.

La Directive sur la Distribution en Assurance

OBJECTIFS

- S'approprier les obligations prévues dans les textes de la DDA.
- Analyser les écarts par rapports à la réglementation existante.
- Etre en mesure d'identifier de manière pragmatique un projet de mise en conformité adapté à l'organisation et à l'activité de l'entreprise.

PROGRAMME

INTRODUCTION

PARTIE 1 – Enjeux et impacts sur l'entreprise d'assurance ou l'intermédiaire de la Directive sur la distribution d'assurances

- Quels sont les acteurs concernés ?
Quels produits ?
- Le cadre réglementaire en vigueur
- Evolution de la réglementation : analyse d'écart
- Nouvelles obligations des acteurs : périmètre et partage de responsabilités
- Principe de proportionnalité applicable
- Contrôles et sanctions applicables
- Focus : Illustrations sur les points d'attention de l'ACPR

Cas pratique : Partager par groupe de 2, les expériences internes et ce qui a déjà été mis en place

PARTIE 2 – Vers un professionnalisme accru des réseaux commerciaux : règles de bonnes conduites, compétences et honorabilité

- Compétences et honorabilité : Un réel enjeu pour les réseaux commerciaux
- Périmètre des personnes concernées
- Politique et processus en matière de suivi des compétences et de l'honorabilité
- Formation continue : contenu, fréquence, modalités
- Transparence des rémunérations
- Politique de conflits d'intérêts et mesures de prévention à mettre en place dans le cadre des PIA

PARTIE 3 – Transparence des informations et délivrance de conseils personnalisés

- Document d'information : plus de clarté ou trop d'informations ?
- Informations à fournir : Quelles distinctions entre les acteurs ?
- Exigences supplémentaires à la distribution de produits d'investissement fondés sur l'assurance (PIA)
- Devoir de conseil : Des obligations renforcées

PARTIE 4 - Gouvernance et surveillance produits : une conception et un suivi structurés des produits distribués

- Politique « Gouvernance et Surveillance Produits » et processus à mettre en place
- Comment déterminer un marché cible ?
- Quelle politique de distribution pour le concepteur de produits et quel suivi mettre en place ?
- Modalités des tests et de suivi des produits distribués

Cas pratique : Intégration de la politique POG d'un point de vue opérationnel : lancement d'un nouveau produit

PARTIE 5 – Comment mener à bien un projet DDA au sein de mon entreprise ?

- Déclinaison de la directive en chantiers
- Quelles sont les actions à prioriser
- Quels sont les facteurs clés de succès
- Acteurs à impliquer au sein de la démarche

Ateliers de travail : Identifier les freins et les leviers à la mise en place d'un tel projet en interne

CONCLUSION